

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section biotechnologies option biochimie - génie biologique, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Morgane LE BRAS-CARABOEUF
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Said BERRADA
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

Mme Nadine COUTURE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Françoise BELZUNG
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. PASCAL BRUNELLA
Professeur certifié

Académie de MONTPELLIER

M. Fabien CONCHONAUD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Nicolas DELAGE
Professeur de lycée professionnel

Académie de PARIS

M. Alexandre FUNDONE
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

Mme Céline GERMAIN
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Mme Sophie MARCU
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Patricia MULLER
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

M. Bruno OERTEL
Professeur de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Mme Valérie PIERNAS
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Karine TONNIET
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Severine VANAUTRYVE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de TOULOUSE

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

